

# RÉFLEXIONS D'UNE MILITANTE DE CHABATZ D'ENTRAR

**Le mercredi 20 novembre 2019 des bénévoles, des militants du collectif Chabatz d'entrar se trouvaient devant l'entrée du centre hospitalier universitaire Dupuytren 1 de Limoges.**

**L**s/elles ne venaient pas soutenir les 160 médecins et internes du CHU grévistes qui, une semaine avant, répondaient à l'appel du mot d'ordre national réclamant des moyens supplémentaires pour « sauver l'hôpital public ».

Ils/elles ne souffraient pas de burn-out (du moins pas encore) comme le décrivent *Libération* et *La Chronique d'Amnesty International* dans leurs articles aux titres respectifs : *Migrants quand les bénévoles se tuent à l'attache* et *Le burn-out des bénévoles*.

Ils/elles ne venaient pas pour être dépeint.e.s ; le Coronavirus (Covid-19) n'avait pas encore fait son apparition.

Alors pourquoi cet attroupement devant l'entrée du CHU ?

Pour dénoncer la pratique des tests osseux sur des jeunes mineurs migrants .

*Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État* ». C'est-à-dire une aide éducative, sanitaire, alimentaire et un toit.

Sauf que pour les adolescent.e.s que l'on nomme, depuis 2016, mineurs non ac-

compagnés (MNA), ex mineurs isolés étrangers (MIE), qui viennent de Guinée, d'Afghanistan, du Mali, du Bangladesh, du Tchad, de Côte d'Ivoire, ... la protection et les aides de l'État ne sont pas si simples à obtenir. « Ainsi, le droit commun de la protection de l'enfance est écorné par un dispositif spécifique aux enfants isolés étrangers, organisant une évaluation a priori de leur minorité et de leur isolement, et reléguant l'intervention de la justice à un second temps ». Dans la plupart des départements, cette étape d'évaluation de la minorité sert en réalité de variable d'ajustement : sans même parler des pratiques illégales de refus d'y procéder, de nombreux enfants sont aujourd'hui privés de toute prise en charge, sur la seule base d'un entretien et d'examen contestables qui ont conclu à leur majorité.

Pour être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes doivent prouver qu'ils sont bien mineurs par leur récit, en produisant des documents d'identité... L'article 388 du Code civil permet à la justice de demander en plus des tests d'âge osseux. C'est bien connu les jeunes mentent, même que « Mentir à l'adolescence, c'est presque un comportement normal ! Les adolescents doivent se construire un chemin bien spécifique et, souvent, ce chemin est un peu différent de celui que leurs parents projettent, rêvent, souhaitent pour eux » dit un psychologue dans une revue. Alors, quand en plus ils sont étrangers... C'est pourquoi le conseil départemental de la Haute-Vienne s'évertue à prouver que ces jeunes sont majeurs. Du moins, ils prennent des gants (par les temps qui courent, ça vaut mieux) en écrivant : les documents présentés ne confirment la minorité.

## Mody à Limoges

Les cinq premiers jours suivant son arrivée, un jeune, appelons le Mody, doit être mis à l'abri. Pour cela, il se rend au Conseil départemental (CD), rue François Chénieux à Limoges, qui va le diriger vers une structure d'accueil, ou lui trouver une chambre d'hôtel. Pour qu'il puisse se nourrir, le CD l'inscrit directement à la *Bonne assiette* (restaurant social) et il devrait percevoir la somme de 60 euros par mois pour tous ses autres frais. Très rapidement, Mody reçoit une convocation du CD et là, la machine infernale, celle de l'évaluation, se met en branle : vous avez dit mineur ? Comme c'est bizarre, va falloir le prouver ! Prouver que vous êtes isolé ! Prouver que vous êtes en danger !

Lors du premier entretien de l'évaluation, il est demandé à Mody de fournir ses papiers d'état civil. S'il les a perdus, il va devoir les faire venir de son pays. Il lui est également demandé de raconter son histoire et de décrire son parcours jusqu'à son arrivée en France. Les obstacles commencent : le récit est trop fabriqué ou pas assez précis, l'authenticité des papiers est souvent remise en cause... Pour être certain que derrière un mineur ne se cache pas un majeur, le CD interpelle le Tribunal

de grande instance (TGI) afin que celui-ci demande à Mody, via le CD, d'aller passer les tests osseux. Sur Limoges, depuis septembre 2019, la pratique de ces tests est devenue quasi systématique.

Mody reçoit un deuxième courrier du CD stipulant : « au regard de l'évaluation menée par le Département visant à établir votre minorité et votre isolement, j'ai le regret de vous informer que votre minorité n'est pas établie ». Ainsi, des enfants, parce qu'étrangers, sont écartés du dispositif de la protection de l'enfance, et basculent, du jour au lendemain, dans le régime du « droit » des étrangers.

Du coup si Mody était hébergé, il se retrouve direct à la rue. Certains sont contraints d'abandonner leurs études. Cerise sur le gâteau, il leur est remis une feuille d'information indiquant « vous pouvez faire appel à divers réseaux d'aide : le 115 – le centre de jour (SIAO) – demander un titre de séjour à la préfecture... » Super ! Sauf que Mody, prétendument pas mineur, possède des papiers dont la date de naissance dit l'inverse et il s'obstine à déclarer qu'il est mineur. Quid de ces réseaux d'aide qui n'acceptent que les majeurs = LA RUE durant les 2, 3 ans qui les séparent de leur majorité.

C'est pourquoi les bénévoles et les militant.e.s du collectif *Chabatz d'entrar* se battent contre cette machine broyeuse d'avenir et que nous les retrouvons un 20 novembre, devant l'entrée du CHU, brandissant des pancartes avec les jeunes mineurs « NON AUX TESTS OSSEUX ! », « STOP À LA CRIMINALISATION DES JEUNES MIGRANTS ! ».

## Genèse du groupe de soutien aux jeunes mineurs (non) accompagnés

Début 2017, un petit groupe de personnes, au sein du collectif *Chabatz d'entrar*, se constitue pour répondre à la demande de jeunes adultes migrants, arrivés sur Limoges lors du démantèlement de la jungle de Calais et qui souhaitent apprendre très vite le français. Ils sont pris en charge par le Centre d'accueil et d'orientation (CAO) installé dans des locaux de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), rue de Babylone à Limoges. Les responsables de ce CAO ne voyant pas d'un bon œil un collectif intervenant dans « leurs affaires », le groupe ne pourra se mettre en place et se met en sommeil.

Juin 2017, le CD cherche à joindre des personnes qui donneraient des cours de français à des jeunes mineurs. La *Maison des droits de l'homme* (MDH) fait suivre cette requête auprès du collectif *Chabatz*. La rencontre entre des salariés du CD et deux membres du collectif n'aura pas de suite, car il semblerait que le collectif gêne aux entourures les responsables du CD (il serait trop politisé...). Nos deux interlocutrices prennent le mors aux dents : « On se passera de l'aval du CD ». Elles rédigent un mot annonçant l'ouverture de cours de français. Elles le distribuent à l'heure du



déjeuner à la *Bonne assiette* (restaurant social). Le bouche à oreille fait son œuvre et très vite des jeunes viennent les rejoindre, trop contents d'avoir des cours de français, des contacts extérieurs. Dans un premier temps, les cours se dérouleront rue Champlain, dans un local prêté par la Libre pensée. La spirale chronophage « aide aux jeunes mineurs » est amorcée.

### Un travail social en cours de français

Depuis septembre 2018 c'est la Maison du Peuple qui met à disposition deux salles. Le jeudi, s'y retrouvent quatre femmes du collectif *Chabatz d'entrer*, donnant des cours de français, pour six à quinze jeunes. Elles sont les premières à pouvoir témoigner des difficultés rencontrées par ces jeunes. Leur intervention ne se limite pas aux cours, elles les réconfortent, filent 2 € à ceux qui n'ont pas encore, ou plus du tout de prise en charge, pour avoir un repas chaud à la *Bonne assiette*. Certaines en hébergent le temps de trouver des solutions et, surtout, elles les orientent vers des avocats (recours contre la décision du juge ne reconnaissant pas leur minorité) et les accompagnent dans leurs diverses démarches (santé, scolarité, activités bénévoles...). L'avocat saisit, par un courrier, le juge des enfants. Sur cinq jeunes concernés, courant 2019, quatre ont pu faire reconnaître leur minorité et donc ont été repris en charge par le CD. Pour autant leur galère n'est pas finie. Les jeunes mineurs quand ils arrivent, ils n'ont pas tout leur temps devant eux, les plus jeunes en général ont 14 ans et ici, ils ont 16 ans. Donc deux ans, puisqu'ils ne sont pris en charge que jusqu'à leur majorité, c'est vite passé : le temps de faire les démarches, les recours, les prises en charge et pas juste un hébergement. Ce qu'ils veulent c'est faire des études et là c'est de nouveau la merde, parce que l'année scolaire est entamée, il faut attendre l'année suivante, or là si tu as 18 ans en cours d'année tu dois dégager. Le collectif Adopte un jeune.com, créé en 2014, regroupant parfois des centaines de travailleurs sociaux, s'est bagarré contre une délibération départementale de la Haute-Vienne qui jetait à la rue tous les jeunes de l'ASE, à 18 ans, qui n'avaient pas au moins trois ans continu de prise en charge à l'ASE. Le collectif a perdu, ils ont mené d'autres luttes mais toujours sans rien obtenir.

### Quand trop faire à la place de... peut devenir un piège

Je fais partie du collectif *Chabatz d'entrer*, mais n'interviens pas dans ce petit groupe d'accompagnement des jeunes mineurs. Ce qui me permet d'avoir un regard plus distancié, plus critique sur « les pièges de ce type d'action ». Je n'ai pas la tête dans le guidon, je n'entends pas directement ces jeunes raconter leurs craintes, leurs espoirs, leurs découragements, la ribambelle d'emmerdes qu'ils triment depuis des mois, voire des an-

nées... C'est difficile face à un jeune qui te fait confiance et qui te dit qu'il s'est retrouvé du jour au lendemain à dormir dans la rue, parce que le matin même il lui a été signifié de partir de sa chambre d'hôtel, car il n'est pas reconnu mineur, qu'il a faim, qu'il a peur, qu'il... de lui dire en partant après les cours : « Bon, ben à la semaine prochaine » et de savoir qu'il va encore passer une nuit dehors.

Du coup, tu héberges, puis tu accompagnes pour les démarches administratives, les rendez-vous à l'hôpital, chez l'avocate, etc. Tu fais les tâches d'un travailleur social avec les moyens du bord, pas payé, pas encadré. Tu tiens un mois, deux mois, au bout de six mois, ou plus, tu t'aperçois que tu es en train de tirer la langue, que ça déborde, tu as envie de lâcher, mais c'est trop tard, tu es prise dans la spirale.

C'est ce qui était en train de se passer juste avant la crise avec le Coronavirus (Covid-19) pour certaines copines de ce groupe d'aide. Pour deux raisons. La première, elles ne sont pas assez nombreuses pour l'ensemble de ces jeunes. La seconde, c'est que le collectif *Chabatz* a beau faire des manifestations, interpeller les pouvoirs publics, rien ne bouge et nous ne sommes pas non plus si nombreux à pouvoir réfléchir, mettre en place des stratégies autres que de « l'humanitaire ». Les travailleurs sociaux eux-mêmes souffrent de toutes ces situations que ce soit pour les jeunes ou les adultes. Avec tous les dispositifs régressifs, répressifs concernant le droit des migrants qui sont en place, c'est de plus en plus galère. Certains (travailleurs sociaux) font appeler à nous comme si on pouvait faire des miracles, ils ont besoin de leur petite bulle d'espoir. Mais si par malheur, le collectif *Chabatz d'entrer* veut mettre ces problèmes sur le plan politique. Plouf, plus personne ne moufte, ils font le dos rond face à leurs responsables au sein de leur structure. Je me souviens, au squat de l'ex-CRDP, quand une copine avait de pas trop mauvais contacts avec une personne du CD, cette dernière nous appelait au secours pour prendre un jeune mineur le temps de lui trouver une place. Le CD ne pouvait répondre immédiatement pour sa prise en charge, notamment sur l'hébergement. Du coup une sorte de contrat de confiance s'était installé : le jeune restait quelques jours au squat et ensuite il était pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Il y a eu sept ou huit gamins qui sont passés dans ce squat. Bien évidemment, ces jeunes restaient en contact avec les bénévoles du squat et c'est ainsi que nous avons su, que mis à part l'hébergement (souvent en chambre d'hôtel), il n'y avait pas beaucoup de suivi social, pas de cours de français. Les jeunes se retrouvaient certes avec un toit sur la tête, mais isolés et ils ne faisaient rien de leur journée. Aujourd'hui avec le CD c'est *statu quo*.

À force de vouloir tout faire, tu fais surtout de l'humanitaire et ça se comprend. Mais le temps passe et rien

n'avance sur le plan politique, sur les vrais problèmes. C'est-à-dire : faire bouger les institutions et les travailleurs sociaux. Parfois je me dis, et si on ne faisait plus rien, si on laissait les gens dehors, si on essayait plus de trouver des solutions de bout de chandelles (certes humaines) et si... sauf que le Coronavirus (Covid-19) est là... et que nous sommes tous bloqués. De nouveau, c'est les filles les plus réactives. Elles ne baissent pas les bras face à cette nouvelle difficulté. Elles appellent les jeunes, se démerdent pour continuer les cours avec WhatsApp...

La campagne contre les tests osseux, démarrée en novembre, est en stand-by. D'autres départements français n'ont plus recours à ces tests, tout comme le Royaume-Uni (depuis 10 ans), rejoint par l'Espagne. Nous allions interpeller, des médecins, des avocats, tous les conseillers municipaux, des personnes publiques... pour que cesse cette pratique d'un autre âge et entamer une réflexion politique globale sur cette question de non prise en charge par le CD des jeunes mineurs non accompagnés.

Certaines personnes étaient même prêtes à aller dormir au CD, puisque c'est lui le donneur d'ordre.

### Lundi 23 mars, nous sommes tous des confinés

15 jeunes « déclarés non mineurs » sont à la rue ou du moins hébergés chez des bénévoles.

Ci-dessous le texte du mail relatant une conversation téléphonique d'une copine de *Chabatz* avec un responsable du Conseil départemental ce 23 mars :

« les MNA sont à l'abri à l'hôtel avec une attestation pour se rendre à la Bonne assiette.

Les cours de français ne sont pas prioritaires, seul l'aspect sanitaire l'est.

Je fais part à M. G du fait que certains n'avaient plus de produits d'hygiène et que nous nous en étions occupés.

Réponse : il prend note et me dit qu'il y a un coup de fil quotidien à chaque hôtel chargé de signaler toute difficulté.

Pour les 15 jeunes à la rue (parce qu'ils venaient d'être déclarés non mineurs), il ne peut donner qu'une réponse administrative, ils ne relèvent plus de l'ASE.

Je lui rappelle que nous avions demandé, avant la crise sanitaire, qu'ils soient maintenus à l'abri le temps du recours. Il pense que c'est un vrai souci, lui ou le CD? Suite à ma demande suivante, il me certifie que tous les jeunes seront maintenus à l'abri le temps du confinement, arrêt des évaluations (décision actée)

Je l'interroge sur de possibles nouvelles arrivées, il n'y en a pas eues mais dit que si c'était le cas, les jeunes concernés seraient pris en charge dans les mêmes conditions que précitées. A cette dernière précision, je me pose la question : l'accès au Conseil départemental est-il ouvert ?

Sylvie

**Aujourd'hui, au squat du 4 bis avenue de la Révolution, il n'y a pas de jeunes mineurs hébergés. La capacité d'hébergement de ce squat a été très vite atteinte (90 personnes dont une vingtaine d'enfants). Depuis septembre des cours de français s'y déroulent (heu ! s'y déroulaient).**